



Internat à l'année

2017/2018

Le cadre dans lequel les élèves doivent vivre est un facteur non négligeable d'équilibre et d'épanouissement.

Loin du bruit et à l'abri des sollicitations habituelles, l'internat est le lieu où l'élève apprend l'autonomie et développe son sens des responsabilités.

Modalités d'admission

Toute admission à l'institut est précédée d'un entretien avec le Directeur au cours duquel est examinée la situation du candidat : ses résultats scolaires bien entendu mais aussi ses motivations, ses projets, ses difficultés... Par ailleurs, c'est le moment où une présentation détaillée de l'institut est donnée. Au terme de cet entretien, l'établissement et l'élève se donnent un temps de réflexion avant de prendre une décision définitive. Intégrer l'Institut Bois-Robert nécessite un engagement fort et mutuel. Il est d'ailleurs précisé que l'admission peut être conditionnée par un test à l'issue d'un stage de vacances.



Vérification des acquisitions

Le contrôle des acquisitions (savoirs et savoir-faire) est déterminant pour s'assurer d'une progression des résultats.

- Au collège, trois devoirs sur table sont imposés chaque semaine ainsi qu'un examen trimestriel. A ces contrôles s'ajoutent des interrogations hebdomadaires assurées par chaque professeur dans sa discipline.
- Au lycée, nous organisons un devoir sur table respectant les horaires officiels du baccalauréat chaque semaine (en seconde un devoir de 2h), un examen trimestriel en 2^{de}, deux examens en première et terminale.

Relation avec les parents

Des relations régulières sont entretenues avec les familles.

Chaque semaine un cahier de liaison leur est communiqué dans lequel sont reportés les notes de la semaine et un commentaire du responsable de cycle. Toutes les six à sept semaines nous adressons un relevé de notes avec appréciations pour chacune des disciplines et tous les trimestres le bulletin trimestriel.

Par ailleurs, le parrain ou la marraine tient à jour une fiche de suivi sur la vie de l'élève dans l'établissement ainsi que son travail et ses progrès.

Enfin, deux réunions parents/professeurs sont organisées et nous nous rendons à la disposition des familles tous les vendredis, à la sortie des classes, lorsqu'elles en expriment le souhait.

Repas

Les quatre repas quotidiens confectionnés pour les élèves et l'ensemble du personnel de l'institut font l'objet d'un soin tout particulier.

Nous disposons de nos propres cuisines et d'un Chef qui prépare l'ensemble des repas dans un souci d'équilibre et de qualité.

Une commission composée d'élèves et d'éducateurs peut se réunir dans le but d'améliorer constamment notre service. Des repas à thème sont d'ailleurs réalisés à son initiative.

Infrastructure et hébergement

L'Institut Bois-Robert est situé à vingt km d'Angers à proximité du village de Bécon-Les-Granits.

Disposé dans un écrin de verdure d'une dizaine d'hectares, les différents bâtiments qui composent l'établissement comprennent, outre les salles de classes et quatre bâtiments à usage de chambres, une salle omnisport (basket, tennis, badminton, football), un terrain de volley, un terrain de basket, un terrain de handball et un bâtiment réservé à l'administration.

Les chambres dans lesquelles logent les élèves sont à trois places pour les lycéens et de six à dix pour les collégiens (par box de deux ou quatre).

Loisirs, sports, sorties et ateliers

La vie de l'internat doit être rythmée par des activités, du sport, des excursions... Notre volonté est, bien entendu, d'ouvrir les élèves à la culture et aussi de développer chez eux le sens de l'effort.

Si les sports proposés, nombreux et variés, touchent l'ensemble des élèves indifféremment, un programme spécifique de sortie est proposé en fonction des classes et des souhaits.

Voici quelques exemples de sorties fréquemment organisées : le Grand Parcours du Puy du Fou, le théâtre d'Angers, des sorties en bord de mer (Guérande, La Baule), une visite des châteaux de la Loire, etc.

Un voyage annuel à l'étranger (Grande-Bretagne, Belgique) peut aussi être proposé.

Par ailleurs, nous organisons d'autres activités : foyer des élèves, tournois hebdomadaires (badminton, foot, basket, tennis de table, baby-foot, pétanque...) Sont ouverts quotidiennement une bibliothèque et une salle informatique...

Enfin, un après-midi par semaine est consacré à la pratique d'activités variées : danse moderne, équitation, musique (guitare, piano), sports collectifs pour le collège et les 2de.

Accueil et transport

L'accueil des élèves s'effectue le lundi matin jusqu'à 10h30. Le vendredi, les élèves peuvent quitter l'établissement à partir de 14h45 (pour le collège et les 2des) et 16h45 (pour les 1ères / Terminales). Une navette de l'institut attend les enfants en gare SNCF d'Angers le lundi et les y accompagne le vendredi.

Scolarité en internat à partir de 910 €/mois : des conditions financières adaptées au revenu familial

Conditions financières 2017/2018 :

Classe	Droits d'inscription	Formule	En 10 versements mensuels	ou	En 3 versements trimestriels	ou	En 1 versement à la rentrée
Collège et Secondes	700 €	Externat	855 €	ou	2 800 €	ou	8 050 €
Premières et Terminales	700 €		955 €	ou	3 150 €	ou	9 050 €
Collège et Secondes	700 €	Internat semaine (5 jours hors vacances)	1 350 €	ou	4 450 €	ou	13 000 €
Premières et Terminales	700 €		1 450 €	ou	4 800 €	ou	14 000 €
Collège et Secondes	700 €	Grand internat (semaine et WE hors vacances)	1 800 €	ou	5 950 €	ou	17 500 €
Premières et Terminales	700 €		1 900 €	ou	6 300 €	ou	18 500 €

Fonds spécial d'aide aux familles :

Un fonds spécial d'aide est mis en place pour les familles dont les ressources ne permettent pas de faire face à la totalité de nos exigences financières. Pour en bénéficier, deux critères sont examinés par une commission interne, en toute confidentialité : l'avis d'imposition des deux parents et la situation scolaire du candidat.

Ces conditions tarifaires modulées en fonction du revenu familial sont téléchargeables en PDF sur www.boisrobert.com

Provision :

Une provision de 500 € pour frais personnels (reconstituable si nécessaire et remboursable en fin d'année) est demandée en début d'année scolaire. Elle sert à régler les frais annexes (médecin, pharmacien, radio...). Cette provision est portée à 800 € pour les enfants dont les parents vivent à l'étranger.

Frais administratifs :

Les droits de réinscription s'élèvent à 300 € et comprennent l'assurance responsabilité civile, les fournitures scolaires et le prêt de manuels.

Les droits d'inscription comprennent les frais de dossier, l'assurance responsabilité civile, les fournitures scolaires et le prêt de manuels. Ils sont portés à 950 € pour les étudiants étrangers.

Toutes les fournitures et tous les manuels sont inclus à l'exception de la calculatrice, d'une trousse complète et du matériel de géométrie (règle, compas, équerre, rapporteur).

Les livres prêtés doivent être rendus au professeur principal de l'élève en bon état, faute de quoi ils seront facturés aux familles à raison de 35 € par livre non repris.

Formule internat semaine :

La formule comprend la scolarité annuelle, l'hébergement, la pension complète, les frais de transports (navettes SNCF et examens) du lundi au vendredi. Il est possible de rester occasionnellement le WE : 240 €/WE complet blanchisserie comprise, 70 €/WE partiel jusqu'au samedi matin.

Formule grand internat :

Cela comprend la scolarité annuelle, l'hébergement, la pension complète, les frais de transports (navettes SNCF et examens), la blanchisserie et les activités week-end 7 jours sur 7.

Options :

En sus de ces frais, peuvent s'ajouter ceux liés aux activités optionnelles (équitation, piano, danse, tennis, basket...). Se renseigner auprès du secrétariat.

Réductions :

Une baisse de 15 % est accordée sur la scolarité d'un deuxième enfant inscrit.

Périodicité :

La scolarité est payable en totalité pour l'année, en une échéance, le jour de la rentrée. Toutefois, la possibilité vous est offerte d'opter pour deux autres solutions : un règlement trimestriel en trois échéances (septembre / décembre / mars par prélèvement automatique) ou un règlement mensuel en 10 échéances (le 1^{er} de chaque mois par prélèvement automatique).

Exigibilité :

Tout trimestre ou tout mois est exigible un mois avant son commencement. Le trimestre est dû en entier, que l'élève l'ait commencé en retard ou terminé prématurément. Aucune déduction n'est faite en cas d'absence, de maladie, de retrait ou de renvoi d'un élève.

En principe, sauf stipulation contraire expresse, un élève ne peut quitter l'institut qu'à la fin d'un trimestre. Le départ anticipé doit être annoncé, au plus tard, un mois à l'avance pour la fin d'un trimestre scolaire, à défaut de quoi, les trois mois suivants sont dus, comptés à partir du jour de résiliation.

Engagement de confiance :

Tout élève de Troisième ou de Terminale (classes à examen) qui aura satisfait à nos exigences de résultats (c'est à dire l'obtention de chacun des Brevets ou Bacs blancs internes) se verra proposer une scolarité gratuite pour un redoublement. Seuls resteront à la charge des parents les frais mensuels de nourriture et/ou d'hébergement.